



PERMIS DE FORMER



OBJECTIF PRINCIPAL DE LA FORMATION :

Être capable d'accueillir et de transmettre les compétences métier à l'alternant

OBJECTIFS SPECIFIQUES :

Savoir accueillir, informer et communiquer avec l'alternant

Savoir encadrer et accompagner l'alternant

Maîtriser les différentes évaluations à utiliser durant la formation de l'alternant afin de valider ses acquis

Appliquer les règles légales

PUBLIC :

Tuteur et Maître d'apprentissage n'ayant jamais encadré d'alternants

PRE-REQUIS :

Formation à suivre avant la signature d'un contrat de travail en alternance

PLAN DE FORMATION :

1 / Information sur le parcours de formation professionnelle par alternance dans le secteur HCR : Les devoirs de former du maître d'apprentissage et du tuteur

- Découvrir les caractéristiques d'un contrat d'apprentissage et les qualifications existantes
- Définir les missions du tuteur, maître d'apprentissage
- Connaître les compétences et les méthodes pédagogiques à mobiliser

2 / Intégration de l'alternant à son nouvel environnement professionnel

- Accueillir l'alternant dans l'entreprise
- Présenter son entreprise, le service, l'équipe et l'organisation du travail
- Accompagnement de l'alternant dans l'entreprise
- Suivi de l'alternant
- Evaluation de l'alternant en situation de travail
- Intégration de l'alternant dans l'entreprise

3 / Transmission et évaluation des compétences professionnelles en situation de travail

- Le rôle pédagogique du maître d'apprentissage ou tuteur
- Échanger et entretenir une relation de suivi avec le référent du centre de formation
- Organiser et réaliser le parcours de formation professionnelle de l'alternant en situation de travail
- Articuler les séquences de formation en entreprise avec la progression établie en centre de formation
- Contribuer à l'évaluation des acquis professionnels de l'alternant tout au long du parcours de formation
- Encourager les progressions et maintenir une relation de confiance

4 / Initiation au droit social : les contrats de formation en alternance dans le HCR

- Le cadre juridique applicable (le contrat de travail, le statut de salarié)
- Forme, durée des contrats et statut de l'alternant
- La réglementation spécifique des mineurs



PERMIS DE FORMER



MODALITES TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES :

Matériel technique : vidéo projecteur, ordinateur, livret stagiaire

Techniques pédagogiques : Apport théorique - Pédagogie active - Mise en situation

MODALITES D'EVALUATION :

QCM en fin de formation sur les apports théoriques

MODALITÉ D'APPRECIATION DU DISPOSITIF :

Questionnaire de satisfaction

Durée : 2 jours modulables

Coût : 420 Euros

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS :

Accueil Quatre Etoiles
contact@accueil-quatre-etoiles.fr
06.75.31.82.48
accueil-quatre-etoiles.fr